

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/09/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE MEULAN-EN-YVELINES ET TESSANCOURT-SUR-AUBETTE : APPROBATION DE L'AVENANT N°3		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 20/09/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 02/10/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 108

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 25

AIT Eddie a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BORDG Michaël a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
CALLONNEC Gaël a donné pouvoir à MINARIK Annie
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole
DUMOULIN Pierre-Yves a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine
HAMARD Patricia a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
JALTIER Alec a donné pouvoir à WOTIN Maël
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à TURPIN Dominique
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly

LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric
MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry
MONNIER Georges a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
MOREAU Jean-Marie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
MULLER Guy a donné pouvoir à NICOLAS Christophe
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à PERRON Yann
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LECOLE Gilles

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 8

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, DAZELLE François,
JUMEAUCOURT Philippe, NICOT Jean-Jacques, POURCHE Fabrice

131 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON
Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL
Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude,
BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE
Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD
Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle,
DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI
BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine,
DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-
OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD
Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia,
HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET
Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie,
KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS
Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles,
LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël,
LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE
Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY
Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-
Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe,
OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette,
PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, PRELOT
Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER
Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-
Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques,
TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT
Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile,
ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

2 NE PREND PAS PART :

DE PORTES Sophie, POYER Pascal

EXPOSÉ

Par contrat de délégation de service public en date du 1^{er} juillet 2015, la commune de Meulan-en-Yvelines a confié à la Société Française de Distribution d'Eau l'exploitation du service public d'eau potable.

Par ailleurs, la compétence de la Communauté urbaine s'exerçant dans le domaine de l'eau potable sur le territoire de la commune, le contrat de délégation a été transféré à la Communauté urbaine.

Deux avenants ont été notifiés au délégataire :

- L'avenant n°1 avait pour objet d'inclure la commune de Tessancourt-sur-Aubette dans le périmètre de la délégation de service public.
- L'avenant n°2 avait pour objet d'insérer un nouvel article au contrat afin de se conformer aux dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du contrat de 6 mois et de prendre en compte l'incidence financière liée à cette modification de la durée du contrat.

En effet, la Communauté urbaine a souhaité intégrer les deux communes de Meulan-en-Yvelines et de Tessancourt-sur-Aubette dans le périmètre du secteur des communes de l'ex Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Montalet, et ce, dans le double objectif d'harmoniser les échéances des contrats en cours et d'élargir les périmètres contractuels afin d'obtenir de meilleures conditions financières.

Aussi, afin de faire converger les échéances des contrats en cours sur l'ensemble de ces communes et compte tenu des délais inhérents à la procédure de passation d'une délégation de service public, il convient de prolonger de six mois la durée du contrat en cours pour les communes de Meulan-en-Yvelines et de Tessancourt-sur-Aubette, portant ainsi son terme au 31 décembre 2025.

Étant donné que le contrat est prolongé de 6 mois, la dotation de renouvellement est par conséquent portée à 99 390 € en valeur de base pour l'ensemble de l'année 2025. De plus, il est précisé que le délégataire et la Communauté urbaine se rencontrent sous 3 mois à compter de la prise d'effet de l'avenant afin d'adapter en conséquence le plan prévisionnel de renouvellement.

Enfin, il convient de noter que les modifications opérées sur le contrat initial ne sont pas de nature à remettre en cause les conditions de la mise en concurrence initiale et n'ont pas d'impact sur le niveau de concurrence sur ce secteur d'activité. En outre, ces modifications apportées ne remettent pas en cause l'équilibre financier du contrat, les incidences sur le montant du contrat étant corrélées aux modifications apportées.

L'incidence financière de la prolongation de la durée du contrat de 6 mois sur le chiffre d'affaires du délégataire est de 335 000 € HT portant le montant (montant initial + montant de l'avenant n°1) de 6 447 000 € HT à 7 085 000 € HT.

Le présent avenant génère une plus-value de 5,2% sur le montant du chiffre d'affaires du délégataire.

L'avenant n°1 a généré une plus-value de 4,7% sur le montant du chiffre d'affaires du délégataire.

L'impact cumulé des avenants 1 et 3 est de 9,9 %.

L'avenant a ainsi été soumis pour validation à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) le 5 septembre 2024, qui a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable des communes de Meulan-en-Yvelines et de Tessancourt-sur-Aubette,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment son article R. 3135-7,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le contrat de délégation de service public des communes de Meulan-en-Yvelines et de Tessancourt-sur-Aubette,

VU le projet d'avenant n°3,

VU l'avis favorable de la CDSP le 5 septembre 2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 4 - Vie quotidienne le 17 septembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable des communes de Meulan-en-Yvelines et de Tessancourt-sur-Aubette.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 02/10/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 01/10/2024

Exécutoire le : 02/10/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 26 septembre 2024



Le Président

ZAMBITA POPESCU Cécile